



CMS Sion-Hérens-Conthey
Sion

Rapport de l'organe de révision
31 décembre 2025

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels à l'assemblée générale du CMS Sion-Hérens-Conthey, à Sion

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CMS Sion-Hérens-Conthey (ci-après l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en lien avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Alain Reichenbach
Expert-réviseur agréé

Sion, le 28 avril 2026
Exemplaire numérique

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, comptes de résultat, le tableau des flux de trésorerie et annexe)

CMS SION-HERENS-CONTHEY / BILAN 2025

		Bilan 31.12.2024	Bilan 31.12.2025
	ACTIFS	17'664'892	20'178'597
10	ACTIFS CIRCULANTS	17'146'617	19'760'483
100	Caisse	4'453	4'827
101	Poste	618'078	384'020
102	Banques	4'910'700	5'551'670
110	Créances résultant de prestations	2'513'587	2'511'995
111 à 114	Créances vis-à-vis d'inst. Étatiques	8'415'417	9'897'120
130	Actifs de régularisation / transitoires	684'381	1'410'852
1300	Actifs transitoires	682'586	1'410'395
1301	Mouvements de fonds	1'795	456
14	ACTIFS IMMOBILISES	518'275	418'114
151	Mobilier et équipements	54'003	38'962
152	Machines de bureau, équipement informatique	188'638	122'663
153	Véhicules	24'152	15'863
16	Bâtiments d'exploitation	251'482	240'626
2	PASSIFS	40'789'784	43'028'628
20	CAPITAL ETRANGER A COURT TERME	40'337'445	42'592'794
200	Autres dettes pour prestations assurances	4'739'698	2'118'861
203	Avance des clients	6'010	9'136
220 à 225	Dettes vis-à-vis d'institutions publiques	34'208'499	38'297'576
23	Passifs de régularisation	1'383'237	2'167'221
20	CAPITAL ETRANGER A COURT TERME	452'339	435'834
2750	Fonds Loterie Romande	144'205	141'386
275x	Autres Fonds	308'134	294'447
	Résultat - Perte	-23'124'891	-22'850'031

CMS SION-HERENS-CONTHEY / COMPTES 2025

Compte de résultat		Total Région Comptes 2024	Total Région Comptes 2025
	CHARGES D'EXPLOITATION	43'230'234	45'214'234
3	CHARGES DE PERSONNEL	37'567'344	39'409'492
310	Salaires Personnel infirmier diplômé avec formation compl.	3'345'964	3'476'282
311	Salaires Personnel infirmier diplômé	6'365'344	6'925'327
312	Salaires Aide familial(e) certifié(e), Infirmière CC CRS	5'521'771	5'329'316
313	Personnel d'assistance et d'encadrement	572'151	526'584
314	Collaborateurs avec cours de soins de base aux. de santé	1'873'813	2'161'939
315	Salaires Collaborateurs sans cours de soin	2'103'323	2'147'749
317	Stagiaires	218'372	289'812
320	Salaires service des repas	517'649	533'179
322	Salaires CPE	365'238	390'556
326	Salaires Conseil social	2'570'486	2'694'827
328	Salaires Ergothérapie	414'612	415'885
329	Salaires Diététique	104'447	121'422
330	Salaires services centraux	5'207'104	5'446'587
331	Salaires services d'entretien	367'482	396'160
335	Salaires organe de décision	22'600	17'000
360	Cotisations employeur Fond Paritaire	20'807	29'912
370	Cotisations employeur AVS/AI/AC	1'895'082	2'021'551
371	Cotisations employeur CIVAF	826'481	865'106
372	Cotisations employeurs prévoyance professionnelle	3'327'509	3'380'049
373	Cotisations employeurs AP/ANP	107'316	100'939
374	Cotisations employeurs indemnités journalières maladie	715'753	826'234
381	Personnel auxiliaire Soins	537'488	713'683
381	Charges pour conseil spécialisé	6'555	11'980
390	Charges annexes du personnel	559'997	587'412
4	CHARGES DE MATIERE ET DE TRANSPORT	1'457'520	1'571'879
400	Matériel médical d'usage courant	90'817	110'448
415	Charges pour repas prêts à la consommation	1'128'531	1'190'503
420	Mobilier pour malades	37'213	35'808
425	Autre matériel	2'468	3'565
460	Charges pour prestations spécialisées (ex comptes 38)	198'491	231'556
5	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4'205'369	4'232'863
520-522	Assurances, carburants, réparations et entretien véhicules	121'663	165'118
524	Frais kilométriques et de déplacements	863'123	911'422
530-536	Acquisitions, entretiens et réparations Immobilisations corporelles mobiles	160'999	151'348
542-544	Amortissements	159'546	129'089
550	Loyers locaux d'entreprise	773'582	791'000
551-555	Charges frais annexes locaux	171'254	169'663
560-566	Charges Energie et élimination déchets	3'903	4'314
570	Matériel de bureau, imprimés, photocopie	99'654	78'947
571	Téléphone, fax, Internet, frais de port, abonnements tablettes	258'784	298'595
572	Cotisations, contributions, dons, donations	17'121	17'013
573	Charges de comptabilité et de conseil	39'980	32'478
575	Frais d'équipement informatique, leasing tablettes	619'875	570'535
5758	Factures GVCMS, ITSLD	806'980	749'237
5759	Petits investissements informatiques	23'710	94'299
576	Charges pour Conseil d'administration, AG, Organe de révision	25'376	22'160
577	Publicité et relations publiques	17'289	13'098
578-586	Assurances-chose	35'201	30'791
590	Autres frais d'exploitation	7'329	3'756

Compte de résultat

		Total Région Comptes 2024	Total Région Comptes 2025
6	PRODUITS D'EXPLOITATION	20'118'939	22'378'737
600	Evaluations et conseils	2'197'941	2'308'469
604	Examens et soins	3'663'363	4'150'686
608	Soins de base	4'412'953	4'776'932
619	Pertes sur produits soins	1'839	-11'386
620	Recettes nettes provenant de l'économie domestique	1'958'738	1'875'123
630	Produits service de repas	1'155'960	1'227'731
631	Produits service transports	44'685	40'228
6325	Produits soins pédiatriques	395'116	424'561
634	Produits Ergothérapie	326'942	329'141
6350	Produits Diététique	42'294	47'573
639	Pertes sur produits autres domaines spécialisés	-4'251	-4'949
640	Produits d'autres domaines spécialisés	66'570	84'744
642	Produits provenant de prestations pour d'autres organisations (ex comptes 620+621)	71'803	52'990
6422	Prestations administratives (services centralisés)	35'040	34'040
644	Produits provenant de prestations facturables aux clients	5'339	2'938
646	Produits vente et location de matériel	422	555
649	Pertes sur autres produits	-	-170
650	Contributions des communes aux coûts des soins	1'544'555	1'806'501
655	Contributions du canton aux coûts des soins	3'606'963	4'215'202
656	Contributions des pouvoirs publics d'autres cantons	14'027	35'129
6504-6554	Participation à la recapitalisation CPVS	448'725	434'047
661	Allocations de tiers	46'787	448'258
670-678	Autres produits	83'128	100'394
7	RESULTAT FINANCIER	14'426	14'534
700	Produits financiers	-	-321
750	Charges financières	14'426	14'213
8	Résultat extraordinaire	-829	-
Total des charges		43'244'660	45'228'769
Total des produits avant subventionnement		20'118'939	22'378'737
Excédent des charges avant subventionnement		23'125'720	22'850'031
Excédent des charges avant subventionnement après résultats extraordinaire et HE		23'124'891	22'850'031

CMS SION-HERENS-CONTHEY / COMPTES 2025

Flux trésorerie	Total Région 2024	Total Région 2025
Excédent des charges avant subventionnement	-23'124'891	-22'850'031
Amortissements sur les postes de l'actif immobilisé	159'546	129'089
Variation des créances résultant de prestations de service	2'384	1'593
Variation des créances vis-à-vis d'institutions étatiques	351'991	-1'481'703
Variation des actifs de régularisation	-38'833	-726'471
Variation des dettes pour prestations d'assurance	1'305'578	-2'617'711
Variation des dettes vis-à-vis d'institutions étatiques	1'446'710	4'089'077
Couverture du déficit 2021	22'060'905	23'124'891
Variation des passifs de régularisation	-447'538	783'984
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	1'715'851	452'718
Investissements dans les immobilisations corporelles	-84'420	-28'928
Désinvestissements dans les immobilisations corporelles	-	-
Investissements dans les immobilisations incorporelles	-	-
Désinvestissements dans les immobilisations incorporelles	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-84'420	-28'928
Variation des dettes à long terme	-	-
Variation des fonds affectés	-6'163	-16'505
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-6'163	-16'505
Variation de trésorerie	1'625'268	407'285
Trésorerie nette au 1er janvier	3'907'964	5'533'232
Trésorerie nette au 31 décembre	5'533'232	5'940'517
Variation nette de trésorerie	1'625'268	407'285

Annexe

1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Selon la loi sur les soins de longue durée, les Centres médico-sociaux (CMS) ont pour mission, dans le domaine des soins de longue durée, d'organiser et promouvoir des prestations de prévention, de soins et d'aide à domicile pour les personnes de tous âges qui nécessitent des thérapies, des traitements et des soins curatifs et palliatifs, des examens, des prestations médico-sociales, de l'aide pour gérer les tâches de la vie quotidienne et participer à la vie sociale ainsi qu'un accompagnement sécuritaire à domicile. Selon la loi sur l'intégration et l'aide sociale, les CMS sont responsables d'orienter, informer et soutenir les personnes en difficulté et d'instruire les demandes d'aide matérielle.

Principe de financement du CMS:

Les produits du CMS proviennent de la facturation des prestations aux assurances et aux patients. Ils représentent 49.5% du total des charges. Les charges sont constituées essentiellement de charges de personnel (87.2%). Les charges de matériel, de transport, et les autres charges d'exploitation se montent à environ 12.8% du total. Conformément aux dispositions légales, l'excédent de charges est financé à hauteur de 70% par le canton et 30% par les 16 communes des districts de Sion, Hérens et Conthey.

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels:

Les états financiers du CMS sont constitués des 6 comptabilités analytiques par site au 31.12.2025, à savoir Sion, Coteaux du Soleil, Coteau, Hérens, Nendaz et les services centralisés. Les principes d'évaluation et de présentation sont uniformes entre les sites.

Stocks et prestations de services non facturés:

Le CMS SHC ne détient pas de stocks. Toutes les prestations de service effectuées durant l'année sont facturées.

Immobilisations corporelles:

Les investissements, qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et dont la valeur est supérieure à CHF 10'000.- par objet (bien de masse: CHF 20'000.-) doivent être activés. Les amortissements des investissements des années antérieures à 2021 sont effectués selon la méthode dégressive. L'amortissement est effectué selon la méthode indirecte. Les amortissements sur les investissements dès 2021 sont effectués selon les recommandations d'Aide et soins à domicile Suisse, selon la méthode linéaire et les durées suivantes:

Mobilier	5 ans
Infrastructures informatiques	4 ans
Equipement, installations fixes	10 ans

Provisions comptes horaires et vacances non-prises

Les soldes positifs des comptes horaires et les vacances non-prises au 31 décembre de l'année comptable ont fait l'objet d'une provision par catégorie de personnel du CMS et ont été valorisées conformément aux directives du Département relevant de la santé du 14 janvier 2011 pour les Centres médico-sociaux concernant les contributions financières, le subventionnement et la tenue de la comptabilité. Il n'y a pas d'autres provisions.

2. Dissolution nette de réserves latentes

Pas de dissolution de réserves latentes

3. Nombre de collaborateurs

	2025	2024
En EPT (moyenne annuelle)	374.3	350.9
	31.12.2025	31.12.2024
En nombre	551	553

4. Explication concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Résultat Foyer de jour	-	-
Attribution du montant reçu au fond en faveur de l'aide et soins à domicile	-	-
Utilisation d'une partie des fonds	18'199	33'327
Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période	18'199	33'327
Fin de l'exploitation des appartements protégés de la commune d'Ayent	-	-829
Dissolution Fonds entraide bénévoles	-	-
Fonds reçu en faveur de l'aide et soins à domicile	-	-
Dissolution pour utilisation d'une partie des fonds	-18'199	-33'327
Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période	-18'199	-34'156
Total du résultat exceptionnel, unique ou hors période	-	-829

5. Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement subséquent ayant une influence significative sur le résultat sous revue n'a été mis à jour à notre connaissance.

6. Dettes envers des institutions de prévoyance (art 959c al. 2 ch. 7)

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Dettes envers des institutions de prévoyance au 31.12.2025 - payées en janvier de l'année suivante	706'327	1'238'376

7. Engagement conditionnel

Dès le 1er janvier 2023, tous les collaborateurs sont affiliés auprès de la Caisse de pension de la ville de Sion (CPVS) devenue Caisse de pension ORAE au 01.01.2025. A la suite du regroupement des CMS, des mesures compensatoires à hauteur de KCHF 720 ont été estimées par la Caisse de pension ORAE au 31 décembre 2025. Les montants effectivement dus par le CMS dépendent de deux conditions: l'arrivée à l'âge terme du collaborateur et que la retraite soit prise sous forme de rente.

8. Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers

Le CMS n'a pas mis en gage des biens dont il est propriétaire.

